



## CONDITIONS GÉNÉRALES

### I. A PROPOS DE NOUS

La société E. BOEHM – ART TEXTILE est une SASU au capital de 10.000 €, immatriculée au répertoire des métiers de COLMAR sous le n°908 379 257, ayant son siège social 14 rue des Américains à 68000 COLMAR, représentée par son Président, M. Éric BOEHM, domicilié es-qualité audit siège.

Téléphone : +33 6.37.27.13.37  
Adresse électronique : eric.boehm@eboehm.fr  
Site Internet : www.eboehm.fr  
Numéro d'identification à la TVA -FR 46908379274  
Assurance responsabilité civile -Allianz - RC N° 62156739

### ARTICLE 1 : OPPOSABILITÉ DES CGV

Les présentes conditions générales sont opposables au Client qui reconnaît en avoir pris connaissance et les avoir acceptées avant de valider la commande. Elles s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour les ventes sur internet ou au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation. La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande ou à l'achat immédiat par le vendeur. Préalablement à cette date, les présentes conditions de vente sont mises à la disposition de tout acheteur à titre informatif.

Toute commande ou achat immédiat implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le vendeur. L'acheteur déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande. A cet égard, elles lui sont opposables conformément aux termes de l'article 1119 du code civil. La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité desdites conditions générales.

### ARTICLE 2 : INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE

L'acheteur reconnaît encore avoir eu communication de toutes les informations listées à l'article L 221-5 du code de la consommation. Lui sont transmises de manière claire et compréhensible, les informations suivantes :

- Les caractéristiques essentielles du produit ;
- Le prix des produits et des frais annexes ;
- Tous les frais supplémentaires de transport, de livraison ou d'affranchissement et tous les autres frais éventuels ;
- En l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le vendeur s'engage à livrer le produit ;
- Les informations relatives à l'identité du vendeur, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités ;
- Les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- Les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- La possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Le vendeur communique à l'acheteur les informations suivantes :

- son nom ou sa dénomination sociale, l'adresse géographique de son établissement et, si elle est différente, celle du siège social, son numéro de téléphone et son adresse électronique ;
- les modalités de paiement, de livraison et d'exécution du contrat, ainsi que les modalités prévues par le professionnel pour le traitement des réclamations ;
- en cas de vente, l'existence et les modalités d'exercice de la garantie légale de conformité prévue aux articles L 217-1 et suivants du code de la consommation, de la garantie des vices cachés prévue aux articles 1641 et suivants du code civil, ainsi que, le cas échéant, de la garantie commerciale et du service après-vente respectivement visés aux articles L 217-15 et L 217-17 du code de la consommation ;
- la durée du contrat, lorsqu'il est conclu à durée déterminée, ou les conditions de sa résiliation en cas de contrat à durée indéterminée.

Les ventes sont réalisées après l'établissement d'un devis.

La commande sera réalisée après acceptation du devis par le client et acceptation par la société E. BOEHM – ART ET TEXTILE.

### ARTICLE 3 : PRIX

Le Vendeur s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'égard des consommateurs et des pratiques commerciales.

Le prix est fixé selon le devis préalablement accepté et signé par le Client.

Les prix sont exprimés en Euros et majorés de la TVA au taux en vigueur au moment de la facturation.

Les Produits sont fournis au prix en vigueur, figurant sur le catalogue des Produits communiqué par le Vendeur au Client, au jour de l'acceptation de la Commande par le Vendeur. Toute prestation ou fourniture de bien supplémentaire fera l'objet d'un avenant à la commande initiale et sera facturé en sus.

Si le prix ne peut être calculé, un devis détaillé sera remis au client avec la méthode de calcul du prix.

Si les frais supplémentaires de transport, de livraison ou d'affranchissement et tous les autres frais éventuels ne peuvent être calculés à l'avance, ils pourront être exigibles.

### ARTICLE 4 : PAIEMENT

Toute commande donnera lieu au versement d'un acompte de 40% du montant total.

Toute somme versée au moment de la commande constitue un acompte.

Hormis cas de force majeure, l'acompte versé à la commande est acquis de plein droit et ne peut donner lieu à aucun remboursement.

Les factures sont payables à réception.

Tous les moyens de paiement sont admis hors paiement par carte bancaire.

Tout retard de paiement augmentera la somme due d'un intérêt égal au taux directeur de la BCE en vigueur au 1er janvier, majoré de 10 points.

Les pénalités de retard seront exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payé à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

### ARTICLE 5 : LIVRAISON ET RÉOLUTION DU CONTRAT

La livraison s'effectuera au magasin principal du vendeur, situé 3 rue des Prêtres à 68000 COLMAR.

Les produits pourront être livrés ailleurs et exclusivement dans les zones géographiques suivantes :

- France métropolitaine
- Corse
- Outre-mer
- Union Européenne

En cas d'achat immédiat, les produits situés dans le magasin du vendeur sont immédiatement emportés par le client ou livrés au domicile du client 15 jours ouvrables plus tard.

A défaut d'indication ou d'accord quant à la date de livraison ou d'exécution, le vendeur livre le bien ou exécute la prestation sans retard injustifié et au plus tard 4 mois (120) jours après la signature du bon de commande.

En cas de manquement du vendeur à son obligation de livraison à la date ou à l'expiration du délai prévu ci-dessus, ou, à défaut, au plus tard 30 jours après la conclusion du contrat, l'acheteur peut résoudre le contrat, dans les conditions des articles L 216-2, L 216-3 et L 216-4 du code de la consommation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, le professionnel d'effectuer la livraison ou de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai.

Le contrat est considéré comme résolu à la réception par le professionnel de la lettre ou de l'écrit informant de cette résolution, à moins que le professionnel ne se soit exécuté entre-temps.

Néanmoins, l'acheteur peut immédiatement résoudre le contrat lorsque le professionnel refuse de livrer le bien ou de fournir le service ou lorsqu'il n'exécute pas son obligation de livraison du bien ou de fourniture du service à la date prévue, si cette date ou ce délai constitue pour l'acheteur une condition essentielle du contrat. Cette condition essentielle résulte des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou d'une demande expresse du consommateur avant la conclusion du contrat.

Les frais et les risques liés à l'opération de livraison des produits sont à la charge du vendeur.

A compter de la livraison, les risques des produits sont transférés à l'acheteur.

Le vendeur ne peut être tenu responsable des ruptures de stock ou de l'impossibilité de vendre un produit dont le stock est inexistant.

Hormis cas de force majeure, l'acompte versé à la commande est acquis de plein droit et ne peut donner lieu à aucun remboursement.

### ARTICLE 6 : GARANTIES- GÉNÉRALITÉS

Le vendeur est garant de la conformité des biens au contrat, permettant à l'acheteur de formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité prévue aux articles L 217-4 et suivants du code de la consommation ou de la garantie des défauts de la chose vendue au sens des articles 1641 et suivants du code civil.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas exclusives de l'application de la garantie légale de conformité de l'article L 217-4 du code de la consommation et de la garantie des défauts de la chose vendue des articles 1641 et suivants du code civil.

### ARTICLE 7 : GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ

**L'acheteur bénéficie de la garantie légale de conformité. Dans le cadre de la mise en œuvre de celle-ci, il est rappelé que :**

- **l'acheteur bénéficie d'un délai de 2 ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;**
- **l'acheteur peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L 217-9 du code de la consommation ;**
- **l'acheteur est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les 24 mois suivant la délivrance du bien.**

**En outre, il est rappelé que :**

- **la garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale indiquée ci-dessus ;**
- **l'acheteur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix conformément à l'article 1644 du code civil.**

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Vendeur, par écrit, de la non-conformité des Produits dans les délais ci-dessus visés et retourner les Produits défectueux dans l'état dans lequel ils ont été reçus avec l'ensemble des éléments (accessoires, emballage, notice...).

Le Vendeur remboursera, remplacera ou fera réparer les Produits ou pièces sous garantie jugés non conformes ou défectueux. En cas de livraison, les frais d'envoi seront remboursés sur la base du tarif facturé et les frais de retour seront remboursés sur présentation des justificatifs.

Les remboursements des Produits jugés non conformes ou défectueux seront effectués dans les meilleurs délais suivant la constatation par le Vendeur du défaut de conformité ou du vice caché.

La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée en cas de mauvaise utilisation du Produit, d'utilisation non conforme à la notice d'utilisation communiquée le cas échéant par le Vendeur, d'utilisation à des fins professionnelles, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit ou de défaillance en cas d'accident.

La garantie du Vendeur est, en tout état de cause, limitée au remplacement ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice.

Toute demande relative aux Produits doit être formulée au siège social de la société sis 14 rue des Américains à 68000 COLMAR.



## CONDITIONS GÉNÉRALES

### ARTICLE 8 : REMBOURSEMENT

Le professionnel doit rembourser le consommateur de la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison, sans retard injustifié et au plus tard dans les 14 jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision du consommateur de se rétracter. Il est rappelé les dispositions de l'article L 221-4 du Code de la consommation :

*« Lorsque le droit de rétractation est exercé, le professionnel rembourse le consommateur de la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison, sans retard injustifié et au plus tard dans les quatorze jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision du consommateur de se rétracter. Pour les contrats de vente de biens, à moins qu'il ne propose de récupérer lui-même les biens, le professionnel peut différer le remboursement jusqu'à récupération des biens ou jusqu'à ce que le consommateur ait fourni une preuve de l'expédition de ces biens, la date retenue étant celle du premier de ces faits. Le professionnel effectue ce remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le consommateur pour la transaction initiale, sauf accord exprès du consommateur pour qu'il utilise un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais pour le consommateur. Le professionnel n'est pas tenu de rembourser les frais supplémentaires si le consommateur a expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard proposé par le professionnel ».*

Il est précisé que le vendeur professionnel sera en mesure de différer le remboursement jusqu'à récupération des biens ou jusqu'à ce que le Client ait fourni une preuve de l'expédition de ces biens, la date retenue étant celle du premier de ces faits. Ces dispositions ne concernent que les ventes conclues à distance et hors établissement. Les ventes en magasin ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

### ARTICLE 9 : SUSPENSION/RÉSILIATION

#### 9.1. Suspension

Le Vendeur ou le Client peut suspendre l'exécution de ses obligations lorsqu'il est manifeste que l'autre partie n'exécutera pas ses obligations dans les délais et conditions prévus dans la Commande et que les conséquences de cette inexécution portent préjudice à la partie lésée.

Toute suspension doit faire l'objet d'un préavis raisonnable et être notifiée dans les meilleurs délais.

#### 9.2. Résiliation

Sans préjudice du droit de demander l'indemnisation du dommage et/ou du préjudice subi, en cas d'inexécution par l'une des Parties de l'une quelconque de ses obligations au titre des Conditions Générales ou des Commandes, l'autre Partie pourra, quinze (15) jours après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée infructueuse, prononcer la résiliation de plein droit, des Conditions Générales et/ou des Commandes.

### ARTICLE 10 : CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La société E. BOEHM -ART TEXTILE conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et accessoires. Si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure, les marchandises vendues et restées impayées.

### ARTICLE 11 : FORCE MAJEURE - RESPONSABILITÉ

La société E. BOEHM - ART TEXTILE ne pourra être tenue d'une quelconque responsabilité en cas de survenance d'un événement de force majeure. La société E. BOEHM - ART TEXTILE ne pourra être tenue d'un retard de livraison lié à la COVID 19.

### ARTICLE 12 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET GARANTIE CONTREFAÇON

Le Vendeur obtient tous les droits de propriété intellectuelle et toutes les autorisations nécessaires afférents aux Produits et à la documentation associée et garantit que les Produits et la documentation associée ne constituent pas une violation des droits de propriété intellectuelle ou de tous autres droits appartenant à un tiers.

Le Vendeur s'engage à assurer la défense du Client et à prendre à sa charge (notamment par la voie transactionnelle) et/ou indemniser le Client de tous préjudices qui pourraient résulter de toute action ou réclamation d'un tiers portant sur les Produits ou la documentation associée. En conséquence, le Vendeur s'engage, à intervenir à l'instance à première demande du Client dans le cas où les Produits ou la documentation associée sont mis en cause devant le tribunal. Si un tribunal décidait que les Produits ou la documentation associée constituent une violation de droits de propriété intellectuelle ou de tous autres droits appartenant à un tiers, le Vendeur doit alors et nonobstant le droit pour le Client de demander l'indemnisation de tout préjudice résultant de cette action et notamment de tous les dommages et intérêts qui seraient mis à la charge du Client :

- soit obtenir, à ses frais et sans délai, le droit pour le Client de continuer à utiliser les Produits ou la documentation associée,
- soit substituer aux éléments incriminés de nouveaux éléments agréés par le Client et non contestés par les tiers.

La vente des Produits ne confère aucun droit au Client sur les marques ou signes distinctifs apposés par le Vendeur sur les Produits et la documentation associée. Par ailleurs, Le Vendeur reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle, notamment, sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes réalisés dans le cadre de la fourniture des Produits. En conséquence, le Client s'interdit toute reproduction ou exploitation notamment desdites photographies, présentations, études, dessins, modèles et prototypes, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Vendeur.

### ARTICLE 13 : ASSURANCE ET LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Le Vendeur déclare être titulaire d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la mise en jeu de sa responsabilité délictuelle ou contractuelle susceptible d'être engagée dans le cadre de la vente des Produits.

Les informations recueillies par le Vendeur bénéficient de la protection de la loi "Informatique et Libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978. En particulier, les informations contenues dans les

Commandes pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès, de rectification, d'opposition à communication et de suppression par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception au Vendeur à l'adresse figurant à l'article 14 (Election de domicile). Le Client accepte que le Vendeur utilise les informations le concernant pour la promotion de ses Produits sauf opposition du Client à l'adresse précitée.

### ARTICLE 14 : RÈGLEMENT DES LITIGES

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le vendeur et le client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Pour la définition de la juridiction compétente, le vendeur élit domicile à son siège social.

### ARTICLE 15 : LOI APPLICABLE

La loi française sera applicable dans tous les cas.

### ARTICLE 16 : LANGUE DU CONTRAT

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

### ARTICLE 17 : RECOURS À LA MÉDIATION

Le Client est informé de la possibilité, en cas de litige résultant de la présente convention, il peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) et s'adresser au :

**CNPM MÉDIATION CONSOMMATION**  
27 avenue de la Libération  
42400 SAINT-CHAMOND  
Tél : +33 (0)9 88 30 27 72  
contact-admin@cnpm-médiation-consommation.eu

Fait à

Le

« Bon pour acceptation »